

LIGUE DU POITOU CHARENTES

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX

CAHIER DES CHARGES
DISCIPLINES PLATEAUX
F.O. - D.T. - SKEET

1- ATTRIBUTION DE L'ORGANISATION

- Le Comité Directeur de La Ligue est responsable de l'organisation générale des compétitions régionales. Il attribue l'organisation à une société ou à un Comité Départemental, associations affiliées à la Fédération Française de Tir.

- La date des compétitions est fixée par le responsable SEC et entérinée par le Comité Directeur de la Ligue.

- Les associations candidates doivent s'engager à respecter leurs obligations.

2- PRÉPARATION DE LA COMPÉTITION

2-1 Comité d'Organisation – Il est composé de :

***Comité d'honneur** comprenant :

- le Président de La Ligue
- le Président du Comité Départemental ou son représentant
- le Président de la Société organisatrice

***Commission technique** comprenant :

- le responsable SEC de La Ligue
- le représentant de la Commission Arbitrage de La Ligue
- le responsable des équipements
- le Président du Comité Départemental
- le Président de la société organisatrice

***Responsable médical :**

- le médecin régional

2-2 Rôle du Comité d'Organisation

***Comité d'honneur**

- le Président de La Ligue ou son représentant règle les questions protocolaires et préside la remise des médailles et récompenses
- le Président de l'Association organisatrice a la charge de l'invitation des personnalités locales

***Commission technique**

- elle est compétente pour tous les problèmes techniques relatifs à la compétition sous l'autorité des responsables SEC et arbitrage
- elle contrôle la mise en place des installations et le fonctionnement du « dispositif technique » permettant le déroulement de la compétition
- elle vérifie les grilles de tir « trajectoire des plateaux »
- elle soumet au Comité d'Honneur les maquettes des articles promotionnels, plaquettes et affiches.

***Responsable médical**

- il est compétent pour toutes les questions médicales relatives à la compétition, il devra être présent ou être joint facilement durant la compétition.

3- ORGANISATION

3-1 Équipements

***La Ligue met à disposition :**

- les arbitres
- un défibrillateur. (si celui-ci est sur une autre compétition, le club peut éventuellement et si possibilité en mettre un à disposition.

***L'association organisatrice se charge :**

a) – de mettre à disposition :

- une salle pour effectuer les engagements et le classement sur informatique
- une salle pour les arbitres et le contrôle anti-dopage
- une salle de restauration pour les tireurs et les arbitres
- un poste de secours
- une salle d'accueil
- un parking pour un minimum de 20 véhicules
- un pas de tir plateaux comprenant :
 - ◆ **pour la FOSSE OLYMPIQUE et le DOUBLE TRAP :**
 - un pas de tir couvert comprenant 6 emplacements munis de reposeirs en caoutchouc pour l'appui du canon du fusil au sol
 - des réceptacles pour les cartouches vides
 - des tablettes et des chaises pour les arbitres et marqueurs
 - des tablettes pour les tireurs pour qu'ils puissent y déposer leurs cartouches, bouteilles d'eau...
 - un système de comptage pour les plateaux « bouliers, poires de comptage »
 - un système d'affichage suffisamment visible à l'entrée du pas de tir pour annoncer les numéros des planches qui vont tirer
 - un râtelier pour les fusils des tireurs en attente
 - ◆ **pour le SKEET :**
 - sur chaque emplacement de tir, des reposeirs en caoutchouc pour l'appui des canons au sol ainsi qu'un réceptacle pour les cartouches vides
 - un râtelier pour les fusils des tireurs en attente

Tous les pas de tir doivent être opérationnels au minimum 1 heure avant la première série.

b) – **de commander :**

- Tous les plateaux nécessaires au déroulement du championnat, avec une petite réserve de stock (minimum 5% dans chaque discipline). Le financement des plateaux effectivement tirés sera assuré par la Ligue. (fournir la copie de la facture du fournisseur).

c) – **de réceptionner :**

- les plateaux

d) – **d'assurer :**

- de vérifier la capacité électrique du site de manière à ne pas avoir de coupure d'électricité due à un dysfonctionnement du réseau interne

e) – **de fournir :**

- le fléchage (intérieur et extérieur)
- un podium
- une table pour les récompenses

3-2 – Financement

***La Ligue prend en charge :**

- les plateaux et les récompenses
- la restauration et l'hébergement des arbitres
- la restauration des personnels des stands (préciser le nombre maximum)
- l'attribution à l'association organisatrice d'un forfait défini chaque année par le Comité Directeur de la Ligue en fonction du montant des engagements pour la compétition.

***L'Association organisatrice prend en charge :**

- le vin d'honneur
- l'organisation de la buvette et la restauration des arbitres et des personnels. Si la restauration est extérieure au club organisateur, les prix du restaurant ou du traiteur seront discutés et soumis à la ligue ou arrêtés en accord avec elle. (penser aux réservations et aux horaires compatibles avec l'arbitrage)
- la réservation des chambres des officiels et des arbitres en fonction des informations fournies par la ligue quant au nombre et selon un prix maximum fixé en accord si possible.
- la commande des plateaux nécessaires conformément à l'article 3-1 b.

Nota :

- la restauration des arbitres et des personnels devra comprendre : entrée, plat de résistance chaud, fromage, dessert, boisson aux choix, café
- le prix de la restauration sera défini chaque année par le Comité Directeur de la Ligue

3-3 – Charges administratives

***le stand doit avoir reçu l'agrément de la Commission d'Homologation Régionale des Stands.**

***L'Association organisatrice s'engage à fournir à la Ligue au plus tard 2 mois avant la compétition :**

le plan de situation du stand et du parking, portant mention du fléchage d'accès
les noms, coordonnées et fonctions des différents responsables locaux chargés de l'organisation.

3-4 – Presse et relations publiques

L'association organisatrice prend contact avec les autorités locales, départementales ou régionales ainsi que la presse audio visuelle, parlée ou écrite.

Elle a toute liberté pour l'affichage, la publicité, l'existence ou non d'exposants.

Pour ces derniers, avis sera demandé à la Ligue pour le respect des statuts et règlement intérieur.

Elle se charge de faire publier dans la presse les résultats des championnats.

4 – DOSSIER DE CANDIDATURE

***Généralités**

***Liste conseillée pour l'élaboration du dossier de candidature**

- un accord daté et signé portant sur les conditions d'utilisation du stand
- différentes propositions de dates
- un plan précis, coté, du lieu où se déroulera la compétition
- un descriptif des installations de tir
- une liste des possibilités d'hébergement comportant les coûts de celles-ci (si possible)
- un engagement écrit de mettre à disposition de l'organisation, le personnel et le matériel nécessaire
- une liste des personnalités locales qui seront invitées aux manifestations (remise des médailles)

5 – ORGANISATION DU SITE PAR LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

*pour le gardiennage
si nécessaire

*pour les installations
un technicien responsable compétent doit pouvoir intervenir rapidement en cas de panne (électricité, réparation lanceurs...)

*pour les cérémonies protocolaires
pour l'allocution des personnalités, la remise des récompenses, le vin d'honneur

*pour les secours

Le Responsable SEC
Daniel NEAU

Le Responsable arbitrage
Joël SIMENEL

Le Président de Ligue
Robert KERRINCKX

Le Président de la Société Organisatrice
Bon pour accord